



DÉCISION DU MAIRE N° 2025-20

Objet : Tarifs communaux 2026

Le Maire de Brindas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22, alinéa 2

VU la délibération n° 2020/55 du 10 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour une partie des matières visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la fixation des tarifs municipaux

VU l'avis de la Commission finances du 2 décembre 2025,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Les tarifs municipaux 2026 sont fixés comme suit :



Mairie de Brindas
18 Place de Verdun, 69126 Brindas
Tél. 04 78 16 02 00
accueil@brindas.fr
www.brindas.fr

Horaires :
lundi 9h-12h, 14h-17h
Mardi 14h-18h
Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h
Vendredi 9h-12h, 14h-17h
Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)





TARIFS 2026

Location de salles

Il est précisé que la commune dans le cadre de la location de salles demande expressément aux usagers de rendre les espaces propres et rangés comme ils les ont trouvé (tables et chaises rangées, sol lessivé, poubelles vidées, tables nettoyées ...). En cas de manquement, la commune refacturera le ménage complémentaire sur la base d'un devis demandé à une société de nettoyage.

La commune applique des tarifs à la journée différents pour les locations en semaine (du lundi au jeudi) et pour les locations dites "week-end et jours fériés" (vendredi, samedi, dimanche et jours fériés)

Dénomination salles	Tarif 2026
Salle du Carré d'ass - tarif location pour une 1/2 journée	
Location réservée aux entreprises et aux syndicats de copropriétaires. Tarif pour une 1/2 journée (matin ou après midi)	150,00 €
Grande salle des fêtes - tarif location pour une journée	
caution	2 000 €
La location pour une 2ème journée consécutive sera remisée à -50%	
Résident de Brindas - Jours fériés et week end 9h à 6h	880,00 €
Résident de Brindas - semaine 9h à 6h	730,00 €
Non résident de Brindas - Jours fériés et week end	1 740,00 €
Non résident de Brindas - semaine	980,00 €



Dénomination salles	Tarif 2026
Petite salle des fêtes - tarif location pour une journée	
caution	1 000 €
La location pour une 2ème journée consécutive sera remisée à -50%	
Résident de Brindas - Jours fériés et week end 9h à 6h	350,00 €
Résident de Brindas - semaine 9h à 6h	290,00 €
Non résident de Brindas - Jours fériés et week end	700,00 €
Non-résident de Brindas - semaine	400,00 €
Hall salle des fêtes uniquement - pas de location le samedi et dimanche	
caution	500,00 €
Résident Brindas Journée (08h - 20h)	140,00 €
Résident Brindas pour une durée de 2 à 3h (dans la plage horaire 08h-20h)	90,00 €
Non-résident de Brindas Journée (08h - 20h)	170,00 €
Salle d'Exposition - Clos des arts	
caution	750,00 €
Exposant non résident de brindas	
journée 9h00-21h00	80,00 €
week end (vendredi 14h00 au dimanche a 19h00)	145,00 €
week end et semaine suivante jusqu'au vendredi 12h	220,00 €
Période de 2 week end consecutifs	320,00 €
Exposant résident de brindas	
journée 9h00-21h00	50,00 €
week end (vendredi 14h00 au dimanche a 19h00)	70,00 €
week end et semaine suivante jusqu'au vendredi 12h	115,00 €
Période de 2 week end consecutifs	160,00 €
Salle Parc des sport - tarif location pour une journée	
caution	1 000,00 €
association Brindas (au-delà d'une utilisation à titre gratuit)	100,00 €
association hors Brindas	200,00 €
Professionnels	500,00 €
Tarif préférentiel pour les associations (au-delà d'une utilisation à titre gratuit à laquelle peut prétendre l'association)	Tarif 2026
Grande Salle des Fêtes - semaines et week end (au delà de la gratuité prévue dans le cadre des avantages en nature)	250,00 €
Petite salle des Fêtes - semaines et week end (au delà de la gratuité prévue dans le cadre des avantages en nature)	150,00 €
Un certificat d'octroi de salle exceptionnel doit être rempli	
Les associations peuvent bénéficier d'une gratuité par année civile.	
Les associations peuvent bénéficier d'une gratuité par année civile. Cette gratuité concerne la grande salle des fêtes, ou le hall, ou la petite salle des fêtes ou le parc des sports. Pour bénéficier de la gratuité l'association doit remplir cette condition : son siège est sur la commune depuis plus de 5 ans consécutifs.	



Médiathèque	Tarif 2026
Abonnement individuel	
de 0 à 11 ans	1,50 €
de 11 à 18 ans	4,50 €
Adulte	12,00 €
Abonnement, assistante maternelle résidentes, prêt uniquement d'ouvrages pour enfants et puériculture	gratuit
Etudiants, minima sociaux, personnes en recherche d'emploi sur justificatif	gratuit
Abonnement Familial	25,00 €
Accès internet	gratuit
Renouvellement de carte de lecteur (perte et vol)	2,00 €
Caution emprunt liseuse	150,00 €
Caution emprunt lecteur DVD	150,00 €

Concession cimetière	Tarif 2026
Concession en terre 15 ans pour 2 m ² (2 personnes)	280,00 €
Concession en terre 30 ans pour 2 m ² (2 personnes)	640,00 €
Concession en terre 15 ans pour 4 m ² (4 personnes)	560,00 €
Concession en terre 30 ans pour 4 m ² (4 personnes)	1280,00 €
Columbarium durée 15 ans (cases pouvant recevoir 2 urnes cinéraires)	500,00 €
Columbarium durée 30 ans (cases pouvant recevoir 2 urnes cinéraires)	800,00 €
Jardin du souvenir – dispersion des cendres plaques : La gravure est à la charge du concessionnaire selon cahier des charges	64,00 €
Vacation funéraire	Tarif 2026
Reversée à la police municipale	20,00 €



Occupation du domaine public et droits de place	Tarif 2026
Terrasses, devantures (...)	
Terrasses et devantures : tarif au m ² par an	8,00 €
Bureau ou bulle de vente immobilière : tarif par mois pour 20m ² maximum	500,00 €
Bureau ou bulle de vente immobilière Si m ² supplémentaire : /m ² /mois	35,00 €
Foire / Vide grenier	
Exposants emplacement prix au ML (réservation pour minimum 2ml)	3,00 €
Exposants emplacement (branchement électrique)	5,00 €
Forains jusqu'à 75 m ² - tarif journalier	25,00 €
Forains de 76 m ² à 150 m ² - tarif journalier	50,00 €
Forains au delà de 151m ² - tarif journalier	75,00 €
Emplacement dans la salle des fêtes - tarif(m ²) – la journée	6,50 €
Exposition automobile (unité – par véhicule) – la journée	1,00 €
Vide grenier résidents à Brindas tarif journalier par ml - Maximum 6 ML	2,00 €
Vide grenier non-résidents à Brindas tarif journalier par ml - Maximum 6 ML	4,00 €
Manège – vagues (manèges et baraques foraines) (pour la durée)	
Forains Vogues de 0 m ² à 75 m ²	50,00 €
Forains Vogues de 76 m ² à 150 m ²	100,00 €
Forains Vogues au delà de 151m ²	150,00 €



Occupation du domaine public et droits de place	Tarif 2026
Cirque	
par jour	80,00 €
caution	300,00 €
Autres spectacles payants	
le m ² - la journée	5,00 €
branchement électrique (1/2 journée)	5,00 €
Marchés	
le mètre linéaire – pour abonnés – payable d'avance par semestre	0,80 €
le mètre linéaire – pour volants	1,50 €
Marché de Noël (stand) caution 40€	
Simple	22,00 €
Double	46,00 €
Camion de ventes par correspondance	
La 1/2 journée	60,00 €
Exposition commerciale d'automobiles	
unité par véhicule - la journée	11,00 €
Occupation du domaine public - chantier - travaux	
uniquement les chantiers privés, ces tarifs ne s'appliquent pas pour les chantiers des Etablissements Public de coopérations Intercommunales dont la commune est membre ainsi que pour les concessionnaires de réseaux.	
Encombrement de la voie publique – (forfait par jour)	6,00 €
Encombrement de la voie publique – (forfait à la semaine)	35,00 €
Pénalité pour utilisation du domaine public sans demande. Le tarif sera appliqué en sus.	15,00 €
* On entend par encombrement de la voie publique : installation de chantier , dépôt de terre, gravas,bennes, échafaudage, palissade	



Autres tarifs	Tarif 2026
Photocopie par copie couleur en maison des associations Uniquement aux associations	0,23 €
Photocopies tous publics en mairie - par copie en Noir et blanc	0,40 €
Clés perdues / badges	50,00 €
Caution podium et/ou parquet pour les associations	1 000,00 €



Fait à Brindas,
Le 19 décembre 2025

Le Maire,

Frédéric JEAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par L'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

